



Marché Publics de fournitures et de Services

MAPA 16-06

DEMANDE DE DEVIS

- Personne Publique :

Mairie Boissy-sous-Saint-Yon
Service des Marchés Publics
Place du Général de Gaulle
91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

- Objet de la Consultation :

Elaboration d'un cocktail dinatoire

- Etendue de la consultation :

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
LE 14 novembre 2016 à 12h00**

La mairie est fermée les mercredis toute la journée

Article 1 – OBJET DU MARCHE – REGLES GENERALES

1.1 L'objet du marché

La commune de Boissy-sous-Saint-Yon, représentée par le Maire Maurice DORIZON ou par toute personne autorisée aux présentes, procède à une consultation en vue de l'élaboration d'un cocktail dinatoire à l'occasion des vœux du Maire.

La prestation porte sur l'élaboration du cocktail,

Le coût de cette prestation maximum par personne est de 20€ TTC.

1.2 Durée du marché

La prestation aura lieu le **SAMEDI 14 JANVIER 2017**

Article 2 – CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestation de restauration pour le cocktail dinatoire qui aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à 19h00 pour 200 convives environ

Le nombre de convives est donné à titre indicatif.

Le nombre définitif de convives sera transmis au titulaire du marché 8 jours avant la réalisation de la prestation.

La prestation se situe au complexe sportif du Jeu de Paume – Chemin du Jeu de Paume – 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

La prestation est effectuée à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire selon la proposition suivante :

Proposition: Le cocktail froid comprend :

10 pièces par personne

- Différents assortiments de canapés frais, froid, salés,
- Différents assortiments de petits fours frais sucrés,
- Soupe champenoise

- **Mise à disposition de la verrerie pour la soupe champenoise**

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

UN DEVIS DETAILLE DE LA PRESTATION

UN PLATEAU DEGUSTATION le jour de la remise des offres pour une dégustation le lundi 14 novembre à 12h00

La salle doit être prête pour 19h00, la mise en place, le service et le nappage sont à la charge de la commune.

Contenu des prestations.

Le titulaire s'engage à préparer et à livrer la prestation au moment et au lieu défini : Complexe sportif du Jeu de Paume – Chemin du Jeu de Paume – 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Le titulaire a, à sa charge, la fourniture, le conditionnement pour le transport, la responsabilité et les frais de transport et de livraison. .

Obligations en matière d'hygiène.

Le titulaire doit respecter les dispositions des textes suivants :

-arrêté interministériel modifié du 1er février 1974 réglementant les conditions d'hygiène relatives au transport de données périssables.

-arrêté interministériel du 26 juin 1974 règlementant les conditions hygiéniques de conservation et de congélation des denrées animales ou d'origine animale complété par l'arrêté du 5 mai 1975.

- arrêté interministériel du 10 mars 1977 relatif à l'état de santé et à l'hygiène du personnel appelé à manipuler les denrées animales et d'origine animale.

Toute autre réglementation relative à l'hygiène alimentaire ainsi que son évolution.

Article 3 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **14/11/2016 à 12h00**

3.2 Dossier de la consultation (DCE)

Le DCE contient les documents suivants :

Demande de devis

Les devis contenant les offres seront transmis par mail ou à l'adresse suivante :

MAIRIE DE Boissy-sous-Saint-Yon

Service marchés publics

Place du Général de Gaulle

91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Tél : 01 64 91 92 93

Mail : marchespublics@boissy-ssy.fr

3.3 Critères de choix des offres

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants :

-Valeur technique 60 % (qualité de la prestation en fonction du plateau de dégustation),

-Prix 40 %

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres.

3.4 Production des pièces prévues conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre, **dans un délai de huit jours**, à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur du courrier ou télécopie lui notifiant que son offre est retenue :

- le Cerfa 3666 complété de l'attestation URSSAF datant de moins de 6 mois,
- une attestation d'assurance pour l'année 2017,

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. (le NOTI2 n'est plus délivré)

Article 11 – ENGAGEMENT FINANCIER DU CANDIDAT

11.1 Montant du marché

Marché à prix unitaire :

Les prix sont fermes et unitaires

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous (1) :

JOINDRE UN RIB

Cette offre, exprimée en euros,

Proposition : 10 pièces par personne + soupe +verrerie

1. Prix :

Montant de l'offre/personne

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC.....

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
.....
.....

(1) Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière.

11.2 Durée de validité de l'offre

120 Jours.

A, le

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché)

Article 12 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée :

A, le

Le Maire

Maurice DORIZON